VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES AL'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier — **Danziger & Tessier** — **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 14 octobre 1907 de l'Hon G. H. Théard, Division E, homologant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Fredericks, notaire, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer, fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1868, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 64 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 64 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprennent un grand magasin en briques à trois étages, désignés par les Nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même îlet que la propriété ci-dessus précédemment décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyot le 26 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur celle le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond et le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 407 et 411 rue Tchoupitoulas et comprennent un grand magasin double en briques à trois étages.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 413-417 rue Tchoupitoulas et comprennent un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 297, borné par les rues 8 Rempart, N. Poydras, Hainaiga et Perdido, désigné par la dite, Hainaiga et Perdido, désigné par le Edgar A. sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ledit devis 28 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue 8 Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 8 Rempart et comprennent un magasin en briques à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus précédemment décrite, désignée par les lots Bet C sur le susdit devis par Pilié et mesurant ensemble d'après ledit devis 27 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue 8 Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue 8 Rempart et comprennent un grand magasin double et résidences en briques à deux étages, occupés au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur lequelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue 8 Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue 8 Rempart et comprennent un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupés au rez-de-chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large sur le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 2 et 4, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance, ladite terre mesurant, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes; 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une portion d'environ le côté de la rue Constance de 128 pieds, 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre a composé d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nicholas, voyer daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. H. Kenny ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H. Meithaensen, voyer, le 4 mai 1846 déposé au bureau de L. Hermann, en les notaire, toutes ces mesures étant données en un plan et un certificat d'arpentage de E. Pilié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les susdites lots sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Q attrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, alcôve, bain, etc., de chaque côté ainsi un jolie cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 9 pouces 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième, 45 pieds, 2 pouces, 7 lignes sur la ligne de fond; et de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes, de la sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 156 pieds 10 pouces, 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 3 pouces, 6 lignes et 111 pieds, 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en briques à deux étages, retirée du trottoir, clairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et savant à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, gale le de côté et serre au premier étage. Au second étage corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citerne, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillin et Maison magnifiquement arrangés, pas partout. Le numéro porte le No 2816 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le plan de Pilié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 2 pouces 4 lignes de façade à la rue Magazine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles; attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre C dans le plan susnommé de Pilié et mesurant suivant celui ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes se formant le coin des rues Magazine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2628 Magazin, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques de style à deux étages, retirée de la rue avec barrière en fer devant, comprenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc., l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc., et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront vendues ensemble.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pilié, et mesurant d'après lui 31 pieds 7 pouces, 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Quatrième District, dans l'îlet No 155, borné par les rues Magazine, Neuvième Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magazine et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magazine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, devant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé devant Jas F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 2129 et 2131 rue Magazine et contiennent un magasin avec chambres au dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la troisième propriété décrite mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue Magazine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3 25 et 3127 rue Magazine et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Mickervel, maintenant le No 534, et borné par rue Octavie, Joseph, Franklin (autrefois Orleans et St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 202 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté, devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907, à savoir:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et St. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, citerne, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., le tout en bon état.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Franklin et Jose h.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un an deux ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat et de ville de l'année 1907 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice testamentaire.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.

20 oct—20 27—nov 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot 2331, Troisième District.

Succession de Leonard Clement Pascal et Marie Anne Ninon Boisdore, sa femme.

No 82 622—Cour Civile de District, Div. D.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Sous les dispositions de actes 70 de 1906 et 153 de 190 MERCREDI, le 13 novembre 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé le 17 octobre 1907 par l'Hon. W. R. Bommersville, juge de la Division D, j. Ellis à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'îlet 92, Faubourg Washington (maintenant 2931, Troisième District, borné par les rues Solon, Olympia, Emilie et Louvent, acquis le 23 fév. 1837, livre des transferts 22, fol. 421.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant Ernest F. Florance notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

27 oct—27—nov 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Une chance pour spéculer en des lots du Troisième District.

Succession de Fred A. Reder, et de Johann E. Tanerius, sa femme.

No 83.100— cour Civile de District, Division C.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu des dispositions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900, MERCREDI, le 13 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 21 octobre 1907, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Les lots trois, quatre et cinq l'ilet vingt trois, [les lots 3, 4 et 5, ilet 23] Faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire Désiré, Robertson et Claiborne, mesurant chacun trente quatre (34) pieds de face à la rue Désiré sur une profondeur de quatre vingt dix [90] pieds. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Désiré et Claiborne.

Acquis le 20 septembre 1831.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et de faire un dépôt de 20 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest F. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

27 oct—27—nov 3 10 13

VENTES A L'E

Lionel M Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE

DOUVES. DOUVES

2 Chars de Douves de Barils Exportation.

VENDREDI, le 22 Novembre 1907, à 11 heures A. M., aux hangars de la L. R. & N. Co., rues Julie et Clara.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 925 rue Union—Par ordre de la L. R. & N. Co., pour le compte de qui cela concerne sous l'Acte 124 de 1898 deux chars de douves à barils exportation, comme suit—

Char S P—64412, expédié de Quitman, Lui consigné à l'ordre de l'expéditeur Winnsboro Co., notifier Jas. Graham.

Char L R & N.—5 80 expédié de Quitman, Lui consigné à l'ordre de l'expéditeur notifier James Graham.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12 nov—12 17 21 24

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés du Sixième District

Convenable pour le Marchand, le Capitaliste, le Spéculateur, le Manufacturier, le "Homeseeker", le Jardinier.

Un demi-ilet avec bâtisses

Faisant face à la rue Peters borné par les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front, Devant être vendu en bloc.

L'Ilet avec bâtisses

Borné par les rues Webster, Laurel, Annunciation et la ligne de Bloomingdale. Devant être offerts en lots.

Emplacement de commerce et Résidence

Sur trois terrains,

Avenue Peters encoignure de la rue Tchoupitoulas, bornant par les rues Léontine et Annunciation.

JEUDI, 12 DECEMBRE 1907, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mme Augusta Munsch, tutrice naturelle, et al.

versus John Stortz et als.

No 82.863—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la susdite paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Premièrement—Une ancienne bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et dépendances y appartenant, situées dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie autrefois nommé Richorville, désignée par le No trois sur un plan dressé par B. Bisson et W. Thornton Thompson, voyer, le 23 mars 1849, et déposé en l'étude de J. B. Beard, ancien notaire en cette ville; ledit lot borné par l'avenue Peters, la rue Octavia, Tchoupitoulas et Front. La moitié de laquelle mesurant deux cent quatre vingt neuf pieds neuf pouces cinq lignes de face à l'avenue Peters, cent trente neuf pieds cinq et demi pouces de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front, ladite propriété devant être vendue en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, occupé comme une buvette et résidences, contenant de chaque côté 4 chambres, 2 citernes et etc., connues comme 5397-99 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre compris entre les rues Webster, Laurel et Annonciation, et la ligne de Bloomingdale, le dit ilet ayant été arpenté et subdivisé en terrains, désigné par les lettres de A à V, les deux inclusivement, sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, sur ledit 18ème jour de septembre 1907, d'après le plan ou l'arpentage se lit U mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster la même largeur sur la ligne du fond, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne la plus près de la rue Annonciation; les lots A, B et C inclusivement, mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation, la même largeur sur la ligne du fond, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot A formant le coin des rues Webster et Annonciation, le lot D est contigu au dit lot C et mesurant trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation, trente trois pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, cent vingt trois pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Webster, et cent vingt neuf pieds de cent vingt six pieds sur la ligne la plus près de la rue Annonciation. Les lots E, F, G, H et I sont contigus et mesurent chacun trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation par une profondeur de trente trois pieds, deux pouces et sept lignes dans le fond et cent soixante deux pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot J formant l'encoignure de la rue Annonciation et de la ligne de Bloomingdale, et mesurant trente trois pieds cinq pouces, et deux lignes de face à la rue Annonciation, trente trois pieds trois pouces et cinq lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la ligne de Bloomingdale de cent soixante deux pieds six pouces cinq lignes entre lignes égales et parallèles, le lot K formant l'encoignure de la rue Laurel et la ligne de Bloomingdale et mesurant trente deux pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Laurel, trente trois pieds trois pouces cinq lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la ligne de Bloomingdale de 162 pieds six pouces cinq lignes; les L, M, N, O et P sont contigus et mesurant chacun 32 pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Laurel, trente trois pieds deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent soixante deux pieds six pouces, le lot Q est contigu au lot P et mesurant trente deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel par trente trois pieds un pouce et deux lignes de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté vers la ligne Bloomingdale de cent trente pieds et d'une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Webster de cent vingt huit pieds. Cette propriété devant être offerte et vendue en lots. Les lots R, S et T sont contigus et mesurent chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Laurel la même largeur dans le fond, par cent vingt huit pieds, entre lignes égales et parallèles, le lot T formant l'encoignure des rues Laurel et Webster.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant quatre chambres, citerne, hangar, etc., 419 rue Webster, entre les rues Laurel et Annonciation.

Troisièmement—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet connu prenant l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas, Léontine et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 19me jour de septembre 1907 d'après lequel dit devis, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Peters par une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot désigné par le No un formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Tchoupitoulas devant être vendu en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en bardeaux, contenant 5 chambres citerne, hangar, écuries, etc., et connu comme 5400 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti en leur paiement par lien de vendeur et privilège sur la propriété; l'acte en les actes de vente devant contenir la renonciation et autres clauses de sécurité et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1907; l'acte ou les actes de vente devant être passé pardevant James E. Keeney, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur et prendre possession des loyers à la jour de la signature de l'acte de vente; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James O. Henriques, James E. Keeney, Jr., avocats.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 9 10 11 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Carondelet Realty Co., Elias Pailet, secrétaire, vs Jules Delvaille.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 31,612—En vertu de deux ordres à moi adressés par l'Honorable Ry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C agissant pour l'Hon. B. H. Newling, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division E, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux, No 416 rue Carondelet, entre Perdido et Poydras, dans la chambre No 123 dans le Premier District de cette ville MARDI le 12me jour de novembre 1907 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—1 "Remington Typewriter" un lot étagères, filières à lettres, etc., ainsi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mes bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. A. D. Danziger, avocat pour la demanderesse.

1er nov—1 7 12

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons lots pour construire rue Rochebleve, entre les rues Commune et Gravier.

Philibert Gerard vs Agatha A. P. Frederic de St Feriol et als.

No 83,100—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 octobre 1907 par l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Rochebleve et Dorgenois, désignés comme les lots 29 et 30 de l'îlet 57d, et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rochebleve sur les profondeurs suivantes, à savoir: 175 pieds 6 pouces sur la ligne divisant les lots 29 et 30 175 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne de côté du lot No 30 le plus près de la rue Gravier.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans, devant être représenté par un billet ou des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles de sécurité pour garantir le payement dudit billet ou desdits billets. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1907, au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte ou les actes de vente pardevant J. E. Percelle Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

26 oct—26 27—nov 2 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

1713 et 1715 Ave Claiborne, entre les rues Annette et St Antoine.

Succession de Veuve Jean M. Soubiran.

No 83,692—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le 12 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 8 octobre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny (autrefois Prosper) Annette et St-Antoine, désigné par la lettre B sur un devis dressé par E. Pilié, voyer, daté le 5 décembre 1899 annexé à un acte passé devant J. F. Menger, notaire, daté le 17 janvier 1900 et mesurant 42 pieds de face à la rue Claiborne; 175 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue St Antoine, 111 pieds sur la première profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Annette et le divisant du lot A, à laquelle profondeur ledit lot se retrécit 6 pieds 8 pouces et à une deuxième profondeur de 64 pieds 4 pouces 3 lignes à la ligne du fond, lequel mesurant 35 pieds 4 pouces de largeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 1713 et 1715 avenue Claiborne, et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer, et contenant 5 chambres de chaque côté, chambre à bain galerie, hangar, gaz partout et en bonne condition.

Vendu sujet au bail ci-dessus sur un côté de la propriété.

Conditions — Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Arthur E. Leopold notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. Edward McCaleb, avocat.

18 oct—18 13 20 27—nov 3 10 12

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Actions, Actions, Actions.

Bijouterie.

Philibert Gerard vs Agatha A. P. Frederic de St Feriol et als.

No 82,160—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 12 novembre 1907, à midi, à la bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 octobre 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Dix (10) actions du fonds capital de la "National Acid Company" de la Nouvelle-Orléans, attesté par certificat No 39, daté le 29 novembre 1899, de la valeur au pair de cent dollars par action, étant au nom de H. A. Frederic.

2° Deux (2) actions du fonds capital dans la même compagnie, attestés par certificat No 145, date février 1901, également au nom de H. A. Frederic.

3° Vingt cinq (25) actions du fonds capital de la Standard Gas-Gas & Chemical Manufacturing Company de la Nouvelle Orléans, attestées par certificat No 17, daté le 29 janvier 1887, aussi au nom de H. A. Frederic.

4° Un lot de bijouterie.

Le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

27 oct—27—nov 3 10 12

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur du 7me District

Contigue à la "Water Purification Plant."

Cottage et 5 lots de terre

Coin des rues Gen'l Ogden et Cohn, et portant le No municipal 1901 rue Gen'l Ogden.

Lavinia Johnson vs Gus. A. Mattie.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 83,660—Division D.

EN vertu d'un ordre de jugement par l'Hon W. R. Sommerville, juge de la Division D rendu et lu et signé le 24 octobre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—MARDI, le 3 décembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans la ville de la Nouvelle Orléans en cette portion autrefois connue comme Carrollton, et désignés par les numéros 21 et 22 d'après un devis annexé à un acte de vente par B. N. Fortier à A. Robinson, passé pardevant Frederick Deibel, un notaire en cette ville, le 21 février 1871, dans l'îlet 102, borné par les rues Eagle ou Mary, Cohn, Huitième, maintenant Spruce, et Jackson, maintenant Général Ogden. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden par cent vingt pieds de profondeurs entre lignes parallèles.

Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Jackson, maintenant Général Ogden, et Cohn, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connue par le numéro municipal 1901 rue Général Ogden.

2° Un autre certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 20 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot No 20 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3° Un autre certain lot de terre dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

4° Un autre certain lot de terre dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 18 sur le plan ci-dessus décrit. Ledit lot No 18 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou General Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs, et devant assumer les taxes d'Etat pour 1907; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

J. J. McLaughlin, avocat pour le défendeur.

27 oct—nov 3 10 17 24—déc 1 8

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 26 Novembre 1907.

In re. Dorothy Wagner, femme de Frederick Glaeser, vs Frederick Glaeser.

No 86,641, Cour Civile de District Div. B.

Bâtisse de Valeur à Trois Etages,

No 729 RUE CONTI,

(Entre les rues Royale et Bourbon)

Que 200 pieds de la Maison de Cour de Deux Millions de Dollars, maintenant en construction.

Cette Propriété n'a pas d'égale pour objet de spéculation.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu de et conformément à un jugement rendu le 21me jour d'octobre 1907 et signé le 25me jour d'octobre A